



PREFET DE LA SARTHE

Direction Départementale  
de la Cohésion Sociale

**ARRETE** du 14 avril 2017

**OBJET : Agrément d'associations de jeunesse et d'éducation populaire  
départementale ou locale**

-----

**LE PREFET DE LA SARTHE**

Officier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le décret 2002-571 du 22 avril 2002 pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 8 de la loi n° 20016624 du 17 juillet 2001 et relatif à l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**VU** le décret 2008-306 du 02 avril 2008 relatif aux attributions de Madame la Ministre de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ;

**VU** l'arrêté n° 2013109 – 0001 du 26 avril 2013 de Monsieur le Préfet de la Sarthe portant composition du Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ;

**VU** l'arrêté du 1<sup>er</sup> Ministre en date du 1<sup>er</sup> janvier 2010, portant nomination dans les directions départementales interministérielles, nommant Monsieur Philippe GAZAGNES, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale de la Sarthe ;

**VU** l'arrêté n° DRHAGI-2017-0032 du 6 mars 2017 de Monsieur le Préfet de la Sarthe portant délégation de signature à Monsieur Philippe GAZAGNES, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale, sur sa proposition ;

**VU** l'arrêté du 13 mars 2017 portant subdélégation de signature de Monsieur Philippe GAZAGNES, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale à Monsieur Mickaël GOULVENT, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, sur sa proposition ;

**VU** l'avis de la formation spécialisée du Conseil départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative en date du 11 avril 2017 ;

**ARRETE**

**ARTICLE I** : l'agrément prévu par le décret du 22 avril 2002 est accordé aux associations sous visées :

- **Association L'Arbre** – siège social : 2 rue de Pologne – 72100 LE MANS – n° agrément 72 J 4014
- **Association Familles Rurales de Vouvray-sur-Loir** – siège social – Mairie – 72500 VOUVRAY-SUR-LOIR – n° agrément 72 J 4015
- **Association HOMOGENE** – siège social – Centre LGBT – 26 avenue du Général de Gaulle – 72000 LE MANS – n° agrément 72 J 4016

**ARTICLE II** : Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale est chargé du présent arrêté pour notification à l'association.

Par Délégation du Préfet de la Sarthe  
Pour le Directeur Départemental,  
L'Inspecteur Jeunesse et Sports,



Mickaël GOULVENT